eux-mêmes encouragé la croissance de ce mouvement, comme nous le révèle la reproduction des discours prononcés par Li. Son intolérance face à ses concurrents et son mépris pour les adeptes de son mouvement, lesquels se dissimulaient pour éviter les affres de la persécution, apportent des nuances importantes à un conflit trop souvent perçu de façon manichéenne. Une abondante documentation puisée dans les ouvrages et périodiques publiés par les principaux mouvements de qigong, les reportages présentés dans les médias officiels, et enfin de nombreux témoignages des principaux acteurs ont permis à Palmer de reconstituer minutieusement l'historique de la pratique du qigong, ses lignées, son idéologie, et ses institutions. Cet ouvrage élégamment écrit, sera très utile aux étudiants des deuxièmes et troisièmes cycles en science des religions, en sociologie, en anthropologie et en science politique. Les chercheurs de ces disciplines trouveront leur compte aussi dans la lecture de cette enquête à cause de l'abondance des sources citées. Par ailleurs, il faut saluer la décision de l'éditeur d'utiliser les caractères chinois, extrêmement utiles pour les spécialistes qui voudraient s'y retrouver parmi les nombreuses personnalités et organisations décrites dans l'ouvrage.

> André Laliberté Université du Québec à Montréal

PIANT, Hervé — *Une justice ordinaire. Justice civile et criminelle dans la prévôté de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 307 p.

Afin de démontrer que la justice d'Ancien Régime n'était pas « seulement une institution, mais qu'elle était aussi un mode d'interaction sociale entre les individus, les groupes communautaires et l'État » (p. 13), Hervé Piant a scruté avec minutie les archives de la prévôté royale de Vaucouleurs, une petite enclave française située en Lorraine. Ce livre issu de sa thèse de doctorat examine en profondeur l'activité judiciaire de ce tribunal de première instance sur une période de 120 ans, soit de 1670 à 1789. Le travail accompli par Piant est colossal. Il a dépouillé plus de 9 764 causes, avant de concentrer son analyse sur 1 700 cas soigneusement choisis. On peut donc affirmer que ce chercheur a opté pour une démarche globale. En raison de l'étude exhaustive qu'il a menée, il est en mesure de traiter simultanément de la justice criminelle et civile, de même que des comportements sociaux des justiciables et des officiers de justice de la prévôté. Cette approche est rare dans le domaine de l'histoire de la justice et de ce fait ce livre est un important apport à l'historiographie, qui jusqu'à maintenant s'est essentiellement concentrée sur l'un ou l'autre de ces aspects de la justice de la France d'Ancien Régime.

L'auteur opte pour une approche thématique et a divisé son ouvrage en trois parties, ce qui lui permet d'aborder des thèmes se rattachant à la fois à l'histoire sociale et à l'histoire de la justice. Dans un premier temps, il s'intéresse aux acteurs de la scène judiciaire qu'étaient le cadre institutionnel, les juges et les justiciables. Le premier chapitre souligne les particularités politiques et géographiques de la prévôté de Vaucouleurs, mais s'attarde surtout à décrire la concurrence à laquelle faisait face ce tribunal de première instance. Il insiste sur le fait que les justiciables se présentaient intentionnellement devant le prévôt, puisque ces derniers pouvaient aussi être entendus par le baillage de Chaumont, de même que par les justices seigneuriales et les cours de justice de première instance situées sur le territoire lorrain. Les espaces et les temps de justice, ainsi que les étapes des procédures civiles et criminelles y sont aussi sommairement décrits.

Les deux chapitres terminant cette section, quant à eux, attirent l'attention du lecteur sur les groupes sociaux que formaient les juges et les plaideurs. Les magistrats y sont dépeints comme un groupe restreint lié par une forte homogamie et endogamie, pour qui l'obtention et le cumul de charges étaient essentiels pour augmenter leur prestige et leur pouvoir dans la communauté. Par la suite, l'auteur trace un portrait des plaideurs types et note, entre autres, la faible représentation des femmes et des pauvres, de même que la surreprésentation des notables. Cette première section est essentiellement une mise en contexte qui fournit au lecteur les repères nécessaires à la compréhension des chapitres subséquents. Il s'agit du point de départ sur lequel s'appuie l'auteur pour introduire les deux sections suivantes.

Dans la seconde partie du livre, Piant se détourne de l'histoire sociale pour s'attaquer à l'étude de l'activité judiciaire, ce qui constitue le propos principal de l'ouvrage. Il s'intéresse d'abord à la diversité du contentieux porté devant le tribunal. Le quatrième chapitre est consacré à l'étude des archives civiles, mais n'a pas pour but d'étudier la vie quotidienne des habitants de Vaucouleurs. En décrivant les causes et en les classifiant, Piant démontre que le contentieux civil reposait essentiellement sur trois des piliers fondamentaux du droit, qu'étaient la propriété, le contrat et la famille. Dans le chapitre suivant, l'auteur examine l'ensemble des causes criminelles portées devant la prévôté de Vaucouleurs. Il remarque un déclin de l'activité criminelle au cours de la période étudiée, de même que la faiblesse numérique des causes qui y sont portées à comparer au nombre d'affaires similaires traitées par des tribunaux équivalents. Les voies de fait et les délits d'injures sont les cas les plus nombreux et l'absence de crimes graves démontre que ces derniers étaient jugés par des tribunaux supérieurs. Cette section est sans contredit la plus intéressante du livre, puisque c'est dans ces pages que s'exprime l'originalité des recherches effectuées par Piant. En exposant en parallèle l'activité civile et criminelle de la prévôté de Vaucouleurs, il retrace l'activité judiciaire d'un tribunal de première instance dans sa globalité, ce qui offre au lecteur un point de vue que peu d'historiens ont offert jusqu'à présent.

La troisième section du livre est consacrée à l'étude de l'interaction existant entre l'institution judiciaire et la société. L'auteur y met en relation les résultats de la première et de la deuxième sections de son ouvrage et fait, en quelque sorte, une synthèse de ce que l'histoire judiciaire et l'histoire sociale ont apporté à ses recherches. Ainsi, le chapitre 6 met en évidence l'autonomie et le pouvoir de négociation des plaideurs. L'idée maîtresse de ce chapitre fait valoir que la justice de la prévôté n'était pas imposée aux justiciables, mais qu'au contraire ces derniers l'utilisaient pour arriver à leurs fins. En choisissant une procédure soit criminelle soit civile, les plaideurs déterminaient dans quelle direction allait le procès sans toutefois pouvoir en déterminer l'issue. Le choix de la procédure criminelle exerçait une forte pression sur l'accusé, alors que la procédure civile se prêtait mieux aux négociations entre parties. À la fin du chapitre, l'auteur illustre ses propos par de multiples exemples de cas d'injures qui ont tous eu une issue différente en fonction des choix de procédure effectués par les plaideurs, ce qui facilite la compréhension du lecteur.

Dans son septième et dernier chapitre, Piant décrit les diverses formes de répressions exercées par le tribunal de la prévôté. Il note que « le contrôle social existe sans la justice mais les deux instances de régulation des comportements entretiennent des relations étroites » (p. 249). Par conséquent, les peines les plus lourdes allaient aux perturbateurs de la bonne foi publique, ce qui affligeait davantage les pauvres et les marginaux dont les comportements étaient systématiquement interprétés comme déviants. La disparition de l'amende pécuniaire – qui était courante au XVIIe siècle – au profit des peines afflictives – qui sont devenues la norme à la veille de la Révolution – est aussi soulignée. L'auteur y voit l'expression d'une justice qui est au diapason avec la société, de telle manière que la répression a évolué au même rythme que les motifs pour avoir recours à la justice.

On retient de cet ouvrage que l'auteur a misé sur la proximité existant entre l'institution, les gens de justice et les justiciables, pour démontrer que l'activité judiciaire de la prévôté pouvait être considérée comme le décalque de la sociabilité vaucouleuroise. Malgré l'ampleur du travail effectué par Piant, certaines nuances auraient été les bienvenues. Il est difficile de discerner où se situe la prévôté par rapport aux autres justices de taille équivalente auxquelles avaient accès les gens de Vaucouleurs. Aussi, il aurait été intéressant d'élaborer davantage sur le rôle de la coutume locale dans l'exercice de la justice de ce tribunal de première instance. Néanmoins, l'auteur semble conscient que son ouvrage comporte quelques lacunes, mais auxquelles il lui est impossible de répondre, vu l'état actuel des connaissances historiques. Il invite donc les chercheurs à faire des études de cas similaires, puisque aucune étude de cas comparable n'a été effectuée jusqu'à présent. Il encourage ses confrères à lui fournir des points de comparaison, afin qu'il puisse discerner de façon claire et précise les singularités appartenant à la prévôté de Vaucouleurs par rapport aux justices de première instance établies dans les différentes régions françaises.

En somme, l'ouvrage d'Hervé Piant est d'une grande qualité et jette un regard neuf sur l'activité judiciaire des tribunaux de première instance aux XVIIe et XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce livre s'adresse clairement à des lecteurs qui ont une connaissance préalable de l'activité judicaire dans la France d'Ancien Régime. Pour les chercheurs s'intéressant à l'histoire de la justice, le travail de Piant est un incontournable. Il s'agit d'une étude de cas remarquable qui met en évidence la richesse des archives judiciaires, lorsqu'elles sont considérées dans leur ensemble.

> Josianne Paul Université d'Ottawa